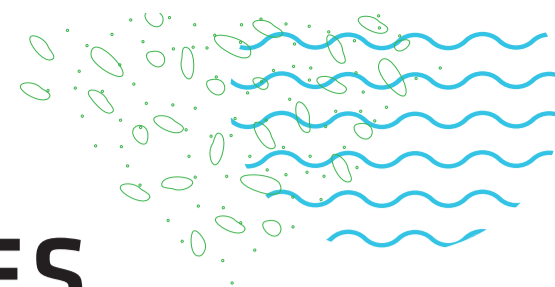




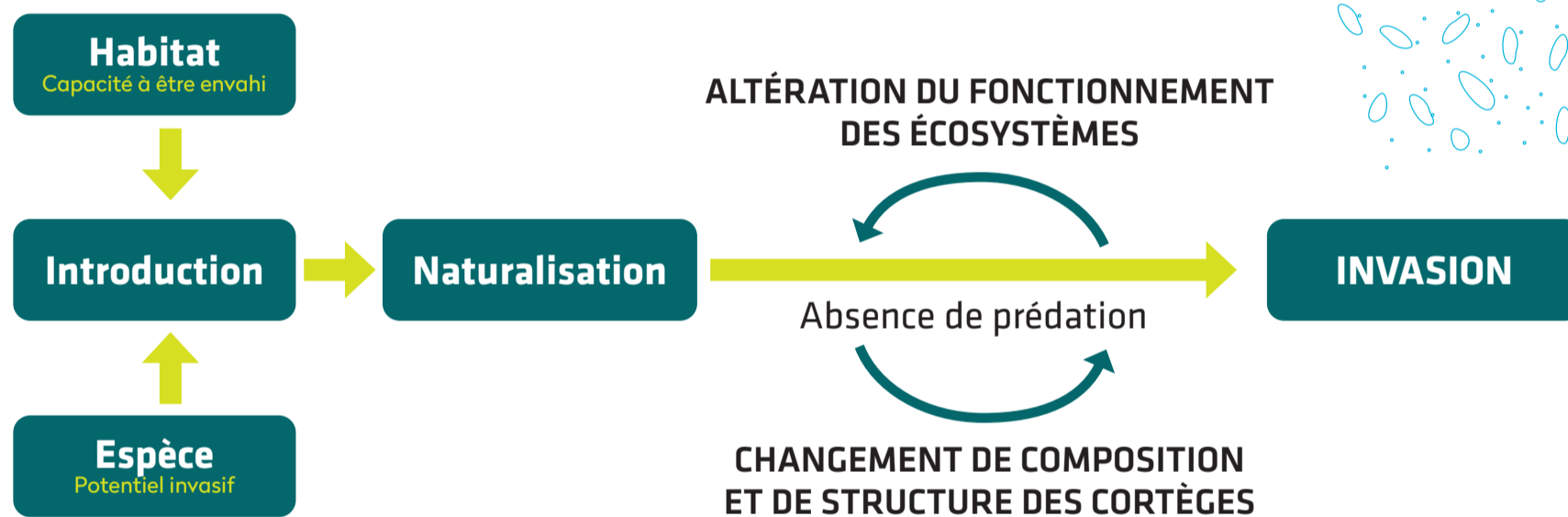
LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN GRAND EST



Définition de l'UICN (2000)

Une espèce exotique envahissante est une espèce allochtone dont l'introduction par l'Homme (volontaire ou fortuite), l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques ou sanitaires négatives.

PROCESSUS D'INVASION



IMPACTS

Biodiversité et écosystèmes

- Compétition, prédation, hybridation avec les espèces autochtones, transmissions de pathogènes et parasites
- Changement des communautés végétales
- Altération des conditions physico-chimiques des zones aquatiques
- Perturbation des chaînes alimentaires

Socio-économiques

- Pertes de production (agricoles, piscicoles)
- Altération des zones de loisirs – perte de rentabilité lorsque lutte contre les EEE
- Dégradation des ouvrages (Ragondin)
- Impact paysager

Sanitaires

- Impact sur la santé humaine (EEE allergisantes : Ambrosies, EEE photosensibilisante : Berce du caucase, EEE vecteurs de maladies : Tamias réservoir de Borréliose)
- Impacts sur la sécurité humaine



ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES GRAND EST

LA DÉMARCHE DE GESTION DES EEE

Connaitre

La gestion des EEE nécessite de se baser sur les connaissances **du cycle biologique, des mécanismes de reproduction et de dispersion. Chaque situation est unique**, l'acquisition de données précises est nécessaire avant toute opération de gestion.

➔ S'appuyer autant que possible sur les connaissances des espèces et expériences de gestion

Prévenir

Le moyen de gérer les EEE le plus efficacement possible est avant tout de limiter leur introduction, pour cela des **actions de prévention** sont nécessaires.

➔ Evaluer et réduire les risques d'introduction, diffuser l'information et sensibiliser localement les acteurs socio-professionnels et le grand public.

Surveiller

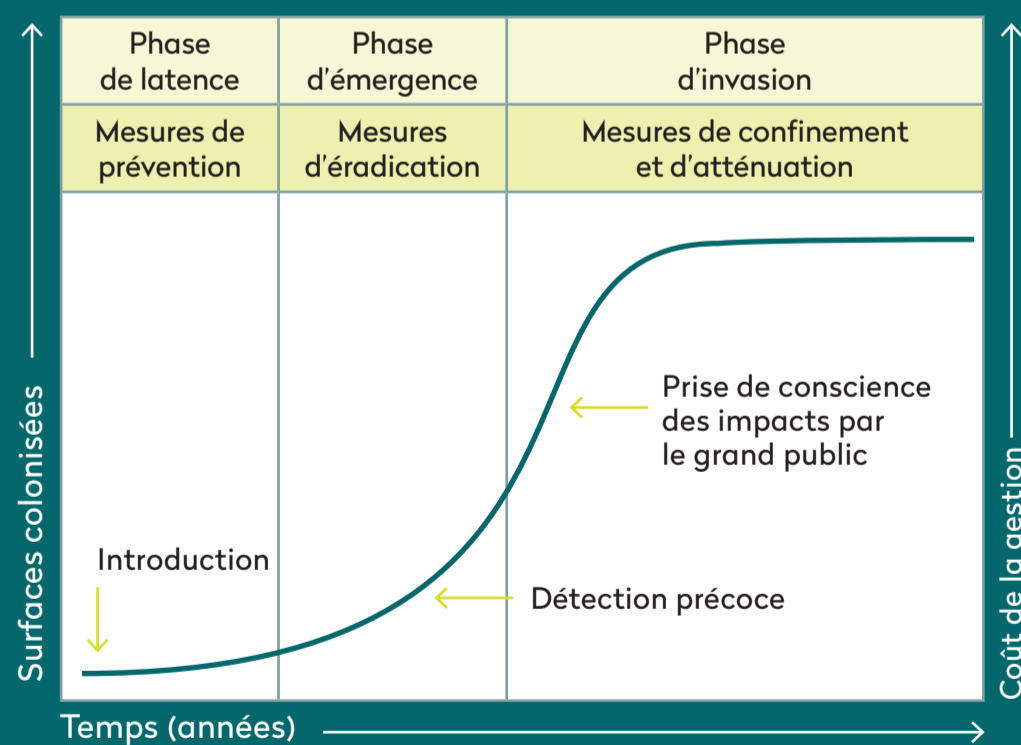
Afin d'espérer une gestion efficace, voir une éradication de la population, la **détection précoce** des nouvelles populations est nécessaire.

➔ Informer, former et sensibiliser les acteurs du territoire pour former des réseaux de surveillance

Intervenir ?

Lorsque l'intervention (éradication/régulation) est possible et jugée utile, le choix de la technique d'intervention doit se faire selon de multiples critères et facteurs propres à chaque situation.

➔ Réunir les acteurs locaux afin de décider des opérations et suivre les actions.



Connaitre le stade d'invasion est nécessaire à la décision d'intervention

- ➔ Définir les caractéristiques, usages, enjeux, nuisances,...
- ➔ Choisir les techniques et le programme d'intervention
- ➔ Evaluer l'efficacité et les impacts

Coûts ?
Probabilité de succès ?
Impacts réels ?



Attention : une intervention, si elle est mal réalisée peut produire l'effet inverse ! Il faut bien se renseigner sur la biologie de l'espèce et des moyens préconisés avant toutes opération.



Chaque intervention génère des déchets qu'il faut gérer : les déchets issus de la gestion des EEE sont classés comme biodéchets.

Réglementation

Liste européenne d'espèces préoccupantes (Règlement d'exécution 2016/1141) permettant l'obligation de prendre des mesures de détection précoce et d'éradication rapide au début de leur invasion.



ESPÈCES
EXOTIQUES
ENVAHISSANTES
GRAND EST